



# **Balises d'aménagement**

## **Requalification du site de l'Hôpital Royal Victoria**

10 juin 2019

## **Tables des matières**

### **Mise en contexte**

#### **Balises générales pour la requalification du site**

#### **Balises spécifiques**

- **Mode de tenure et lotissement**
- **Usage**
- **Paysage et organisation du site**
- **Accessibilité et circulations sur le site**
- **Patrimoine naturel**
- **Gestion des eaux et infrastructures**
- **Bâtiments existants**
- **Archéologie**
- **Patrimoine immatériel**

#### **Annexes**

- **Documents de référence**
- **Définitions**

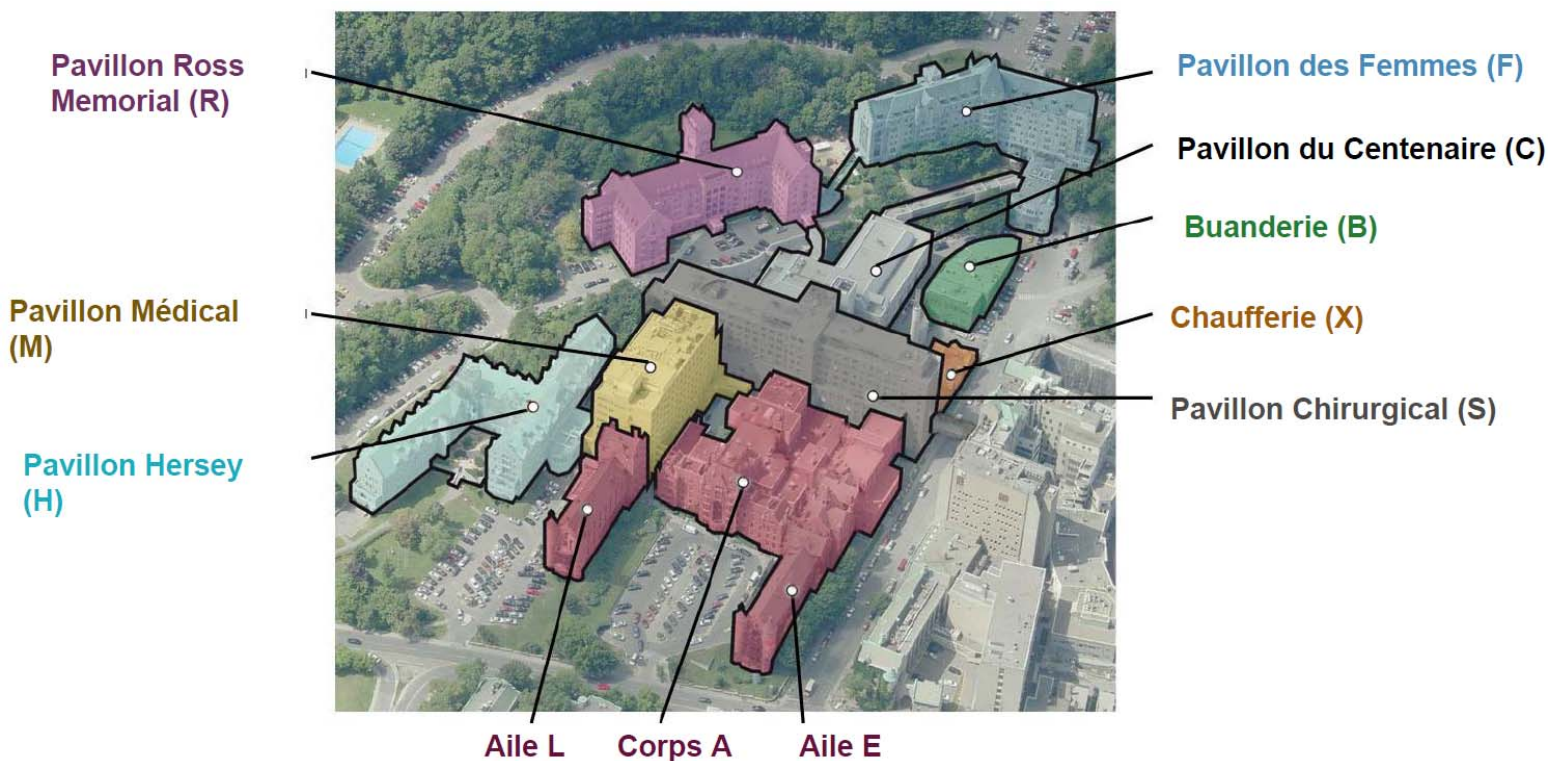
## Mise en contexte

La Société québécoise d'infrastructures (SQI) a le mandat d'élaborer un plan directeur pour la requalification du site de l'Hôpital Royal Victoria. Dans ce cadre, un comité conjoint Ville - SQI – Université McGill - Ministère de la culture a été mis en place en janvier 2019 et se poursuivra tout au long du processus de planification, dont l'aboutissement est prévu pour 2021.

Un comité de travail interne regroupant le Service des Grands parcs, le Service de l'eau, le Service de l'urbanisme et de la mobilité, le Service de la gestion et de la planification immobilière ainsi que l'arrondissement Ville-Marie a établi les balises d'aménagement rassemblées dans le présent document.

Les balises d'aménagement visent à encadrer l'évolution du site de l'ancien hôpital Royal Victoria. Elles s'inscrivent en conformité avec l'intérêt patrimonial du site, tel que défini dans *l'Énoncé de l'intérêt patrimonial Site de l'hôpital Royal Victoria* (2013). Le site de l'Institut Allan Memorial (Ravenscrag) faisant l'objet d'une évaluation distincte, des orientations spécifiques seront élaborées à la suite de l'énoncé de l'intérêt patrimonial.

Ce document d'orientation doit être lu en complémentarité avec les autres documents de planification, cadres de référence et analyses sectorielles qui s'appliquent. Il servira de guide pour la conception d'interventions et fera partie des cadres de référence pris en compte au moment de leur analyse par les différents intervenants de la Ville.





## Balises générales pour la requalification du site

---

- Ouvrir le site pour en faire un lieu de destination, de passage et de promenade intégré autant au centre-ville qu'au mont Royal.
- Contribuer à la composition d'ensemble de ce paysage emblématique du flanc sud du mont Royal et de Montréal.
- Subordonner toute intervention à l'objectif de mise en valeur de l'ensemble construit avant la Seconde Guerre mondiale - édifices d'origine (A,E, L), pavillons Ross Memorial (R), des Femmes (F), Hersey (H) et la Chaufferie (X).
- Révéler et consolider l'inscription du bâti dans la topographie du site.
- Assurer l'intégrité des édifices construits avant la seconde guerre mondiale à court, moyen et long termes, par leur occupation et leur entretien.
- Consolider la place des espaces naturels et leur connexion avec le parc du Mont-Royal.
- Respecter la « capacité limite »<sup>1</sup> de la montagne à accueillir de nouvelles constructions et activités.
- Assurer une cohérence d'ensemble dans l'évolution du site au-delà de la présente démarche de Plan directeur.

<sup>1</sup> *Capacité limite : la capacité du lieu à faire place à de nouvelles constructions et/ou à accueillir de nouvelles activités, tout en respectant les caractéristiques significatives de cet ensemble remarquable et du milieu adjacent.*

## Mode de tenure et lotissement

---

### *Objectifs*

- Assurer l'accès et la perméabilité du site.
- Assurer une cohérence dans l'évolution des différentes parties du site.

### *Balises*

- Privilégier une tenure foncière qui permette une prise en charge des espaces libres unifiée à l'échelle du site.
- Établir un accès public aux espaces libres (chemins et espaces verts).
- Prévoir la cession d'une partie du site au parc du Mont-Royal, en tenant compte notamment de l'historique de cession de terrain par la Ville, et des servitudes de conservation (boisé) et de passage (axe University).

## Usage

---

### *Objectifs*

- Identifier un programme d'occupation qui permette de maintenir l'intégrité des bâtiments, à court, moyen et long termes.
- Maintenir une vocation de service à la communauté sur le site.

### *Balises*

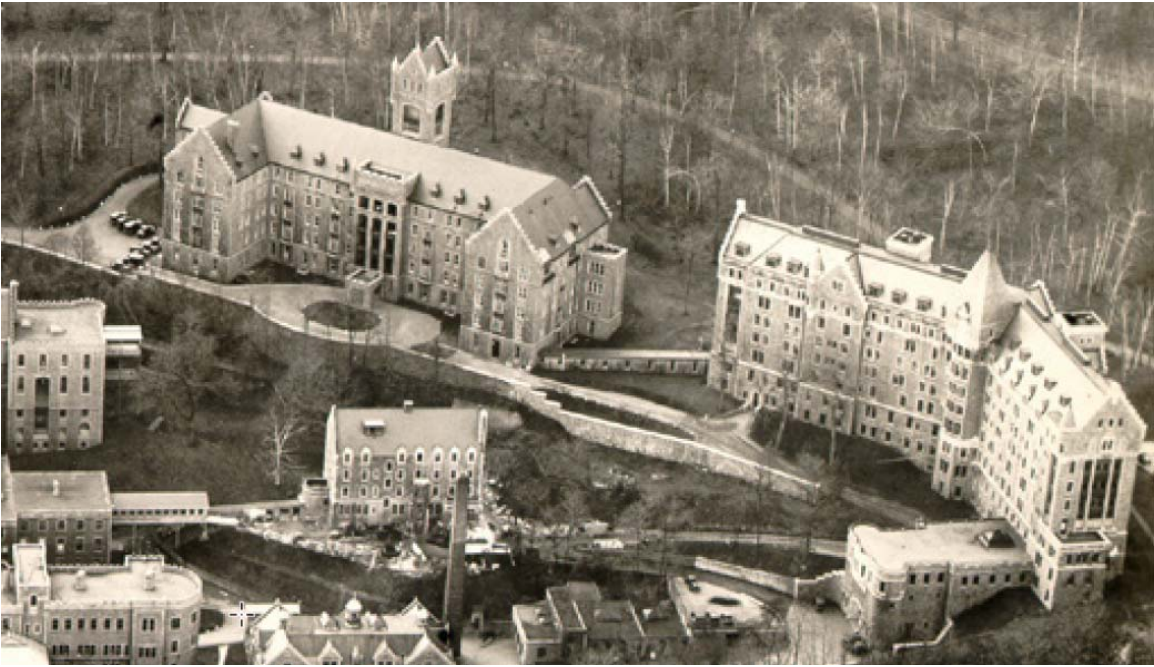
- Proposer une gestion à court terme du site, comprenant l'entretien et l'occupation des bâtiments.
- Intégrer et soutenir le projet de pavillon de l'université McGill.
- Privilégier l'occupation des édifices par des usages qui permettent de supporter financièrement leur mise en valeur et leur entretien.
- Favoriser l'intégration d'infrastructures ou de services offerts à tous.

## Paysage et organisation du site

---

### *Objectifs*

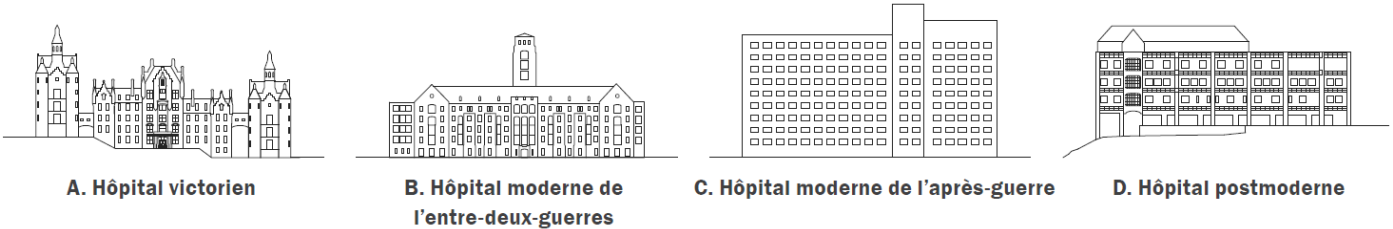
- Préserver ou mettre en valeur la morphologie du cadre bâti en interrelation avec la topographie dans le panorama du flanc sud du mont Royal.
- Définir un équilibre entre le cadre bâti et les espaces naturels.
- Soutenir la mise en scène du cadre bâti par l'aménagement paysager.
- Offrir des vues vers la ville depuis le site.
- Maintenir la lisibilité de la masse végétale du mont Royal en arrière-plan du site.



### *Balises*

- S'intégrer harmonieusement à l'ensemble bâti (A, E, L, R, F, H) en reconnaissant sa prédominance, son caractère monumental et son implantation.
- Préserver et mettre à profit la topographie et ses éléments caractéristiques (falaises de pierre, mur de soutènement des pavillons Ross et des Femmes).
- Allier les procédés pittoresques des aménagements d'origine et une approche contemporaine du paysage.
- Prévoir des espaces de détente accessibles au public offrant des vues d'intérêt sur le reste du site et sur la ville.
- Préserver, dans la partie arrière de la propriété, l'impression de calme et de tranquillité, d'éloignement de la ville et soigner l'interface entre les lieux d'activités humaines et le parc.
- Préserver l'implantation des bâtiments en retrait de l'avenue des Pins.
- Mettre en valeur les parterres en cour avant le long de l'avenue des Pins en maximisant le couvert végétal et en s'inspirant de la topographie naturelle là où d'importantes modifications ont été apportées aux niveaux des sols.
- Préserver les éléments persistants qui participent à la mise en scène de l'ensemble: l'ancrage sur rue, les voies qui mènent et s'ouvrent sur les pavillons Ross Memorial (R) et des Femmes (F) et les débarcadères qui les jouxtent, la cour d'honneur des édifices d'origine (A, E, L), le chemin menant au pavillon Hersey (H) réalisé dans l'axe de l'avenue du Docteur-Penfield.
- Renforcer le caractère pittoresque du site et le mode d'organisation pavillonnaire.
- Apporter un soin particulier au traitement des toitures, qui sont très visibles depuis le site et le mont Royal.
- Adopter une architecture contemporaine pour toute nouvelle construction, tout en établissant un dialogue équilibré entre les formes de l'ancien et du nouveau.
- Traiter chaque façade comme une façade principale.

- Contribuer à la mise en scène urbaine sur la rue University, en reprenant la trame, l'échelle, le rythme et le vocabulaire caractéristiques de cette voie.
- Respecter les plus hauts standards de qualité pour la conception et la réalisation.
- Prévoir l'enfouissement des fils électriques sur les terrains à proximité du parc du Mont-Royal.



Source : Anmarie Adams, 2013

## Accessibilité et circulations sur le site

---

### Objectifs

- Prioriser et consolider le réseau de mobilités actives à l'intérieur du site et le connecter à la ville, aux campus adjacents et au parc.
- Améliorer l'accès public au parc du Mont-Royal depuis le centre-ville.
- Diminuer la présence de l'automobile sur le site.

### Balises

#### Mobilités actives et collectives

- Adapter les voies de circulation (véhiculaires et piétonnes) au caractère naturel et paysager des lieux, en s'inspirant de l'approche du chemin Olmsted (chemin polyvalent, piéton et vélo récréatif).
- Intégrer un accès au parc du Mont-Royal dans l'axe de la rue University.
- Respecter les critères d'aménagement piétons universellement accessibles pour tout chemin accessible au public (dans la mesure du possible, en respectant la topographie naturelle du site).
- Assurer un nombre suffisant d'espaces de stationnement pour les cyclistes.
- Considérer l'avenue des Pins comme l'axe de desserte en transport en commun.

#### Circulation automobile et stationnements

- Éviter le stationnement de surface, et le cas échéant, concentrer les unités et soigner leur aménagement par le biais de végétaux.
- Localiser les entrées de stationnement intérieur sur l'avenue des Pins, et limiter le nombre d'entrées charretières.
- S'assurer d'une mutualisation des espaces de stationnement sur le site et à l'échelle du secteur, incluant le campus de l'université McGill.

- Localiser les espaces de livraison en vue de limiter la circulation des véhicules lourds à travers le site, ou les conflits avec les parcours piétons plus achalandés.
- Prendre en considération la desserte véhiculaire du campus existant de l'université McGill au nord de l'avenue des Pins par la rue University, et non par les accès depuis l'avenue du Parc.

## Patrimoine naturel

---

### *Objectifs*

- Protéger et accroître les espaces naturels.

### *Balises*

- Éviter de fragmenter les habitats fauniques avec des axes de circulation.
- Prendre en considération que les zones boisées sont un habitat de la couleuvre à collier (*Diadophis punctatus*), une espèce à statut précaire.
- Intégrer le plus d'espaces naturels possible au parc du Mont-Royal.
- Agrandir et consolider la zone noyau primaire du réseau écologique.
- Revégétaliser le plus possible les terrains de stationnement.
- Préserver et consolider l'espace boisé situé à l'arrière du pavillon Ross.

## Gestion des eaux et infrastructures

---

### *Objectifs*

- Prioriser les infrastructures vertes de gestion des eaux de ruissellement et les méthodes passives.
- Disposer d'une infrastructure énergétique efficace.

### *Balises*

- Explorer la possibilité de mettre en place un réseau thermique exploitant des sources d'énergie propres et le partage de chaleur.
- Réduire les surfaces imperméables.
- Restaurer les sols avec un amendement sur une hauteur de 1m pour les zones auparavant imperméabilisées.
- Utiliser des revêtements plus perméables que le pavage ou le béton pour les axes de circulation.
- Conserver les arbres existants.
- Procéder à une plantation conséquente sur le lot (des trois strates végétales, soit arbres, arbustes et herbacées) afin de favoriser la rétention, l'infiltration, l'évapotranspiration et l'ombrage des surfaces végétalisées.
- Immuniser les bâtiments contre les infiltrations de surface et souterraines.
- Évaluer l'implantation de toits verts ou de murs verts et d'une rétention sur les toits plats.
- Assurer un ruissellement des toits ou des surfaces imperméables vers des aires perméables.
- Minimiser le pompage des eaux souterraines via les drains français.



- Considérer une zone tampon au nord du site pour le captage des eaux en provenance du Mont-Royal.
- Réduire l’emprise au sol des espaces souterrains afin de favoriser l’absorption des eaux pluviales dans le sol.
- Considérer le potentiel de rétention et d’infiltration des eaux pluviales sur le site dans la localisation des espaces verts. (E.g. Prévoir des espaces verts dans des zones plates pour optimiser la rétention de surface ou limiter les infrastructures vertes dans la zone amont directement attenant aux bâtiments).

## **Bâtiments existants**

---

### *Objectifs généraux*

- Conserver les caractéristiques patrimoniales qui soutiennent le très grand intérêt patrimonial du lieu à travers son évolution.
- Fonder le programme d'utilisation des bâtiments, ainsi que les interventions projetées, sur le principe de préservation du patrimoine, en privilégiant l'occupation des édifices de valeur patrimoniale.

### *Balises générales*

- Préserver et mettre en valeur les bâtiments A, E, L, H, R, F, X ainsi que la passerelle qui relie l’Hôpital Neurologique au Royal Victoria et mettre en valeur leurs intérieurs d’intérêt.
- Restaurer les éléments bâtis (mur d’enceinte, clôtures, portails et pilastres) contribuant à l’intérêt patrimonial du site
- Proposer une gestion intérimaire du site (entretien et occupation des bâtiments)
- Dans l’esprit du développement durable, tendre à réutiliser les bâtiments existants et éviter les démolitions.
- Préserver le témoignage des différentes époques d’édification du complexe et les traces de son évolution.
- Privilégier le principe de l’intervention minimale.



**Ensemble construit avant la Seconde Guerre mondiale :  
Édifices d'origine (A, E, L), pavillons Ross Memorial (R), des Femmes (F) et Hersey (H)**

*Objectifs*

- Souligner l'inscription de cet ensemble dans le panorama.

*Balises*

- Préserver et mettre en valeur l'ensemble, notamment sa volumétrie, son implantation, sa morphologie, son caractère pavillonnaire et son importance dans la composition paysagère du flanc sud de la montagne.
- Préserver son matériau de revêtement dominant et unificateur, la pierre, et la parenté de style de ses bâtiments qui lui confèrent une homogénéité.
- Préserver et mettre en valeur le vocabulaire pittoresque des murs, où la maçonnerie des pignons excède la ligne des toitures.
- Explorer la possibilité de la mise en lumière de l'ensemble, avec discernement, en vue de sa mise en valeur dans le paysage nocturne qui s'offre à la vue depuis la ville (sans toutefois que cette lumière déborde du côté du parc du Mont-Royal).

## Édifices d'origine (A, E, L)



Source : Don Toromanoff , Annmarie Adams

- Préserver et mettre en valeur les pavillons A, E, L, notamment :
  - leur volumétrie et leur implantation - pivot et de point de départ de la morphologie de l'hôpital - réconciliant la montagne et la ville, respectant la trame orthogonale de la ville, tout en tirant parti de la topographie à forte pente par la variation des niveaux des ailes qui épousent la pente;
  - leur unité de style et leur architecture pittoresque inspirée du style seigneurial (« *baronial* ») écossais s'exprimant notamment par la forme et la forte pente des toits, l'homogénéité des matériaux, dont l'usage prédominant de la pierre, les vérandas;
  - leur style château et leur découpage complexe résultant de leurs tours, tourelles et toitures travaillées;
  - leur dispositif de représentation et de présence sur rue caractéristique des institutions localisées sur les flancs du mont Royal, qui inclut la composition axiale, la cour d'honneur, les ailes symétriques et le mur d'enceinte;
  - le traitement urbain de l'hôpital sur la rue University, caractérisé par le morcellement pittoresque des volumes dont la composition répond à l'échelle de la rue; l'orientation des pignons de l'aile est (E) qui présente une façade principale sur la rue University, et le rythme et l'alignement de la clinique externe («Outpatients») de l'aile E;
  - l'étroitesse des ailes L et E (10 mètres) dont les murs sont porteurs, témoignant de leur usage initial comme aires ouvertes de soins selon le concept des ailes (dortoirs) Nightingale;
  - les corridors étroits entre leurs ailes (visant à l'époque à confiner les espaces pour limiter la propagation des maladies);
  - leurs détails et espaces intérieurs d'intérêt, dont le hall d'entrée de l'édifice A;
  - leurs multiples entrées réparties sur leurs différentes faces;
  - les tours de ventilation dont la fonction visait à pousser l'air « vicié » chauffé vers l'extérieur.



## Pavillon Hersey (H)



Source : Université McGill, CanadianArchitectureCollection, <http://cac.mcgill.ca/maxwells/images/284.0a.jpg>

- Préserver et mettre en valeur le pavillon Hersey, notamment :
  - son caractère de grande demeure du Mile carré et le vocabulaire repris lors de ses agrandissements;
  - son implantation, regardant le mont Royal et tournant le dos à l'hôpital, et son inscription paysagère associée à la présence de la verdure et au décor naturel de la montagne (talus, falaise, bois);
  - sa composition architecturale de grande qualité inspirée du style écossais employé par H.S. Snell;
  - l'ensemble des détails, dont les lucarnes, qui signalent sa fonction complémentaire mais distincte de l'hôpital;
  - son implantation hybride réconciliant les deux logiques d'implantation présentes sur le site: d'abord alignée sur la trame orthogonale de la ville parallèlement à l'aile L des édifices d'origine (A,E,L), puis en angle suivant l'implantation des pavillons Ross Memorial (R) et des Femmes (F) et l'alignement de leur chemin d'accès;
  - ses détails et espaces intérieurs d'intérêt, dont sa salle de réception et son ancien gymnase.

## Pavillon Ross Memorial (R)



- Préserver et mettre en valeur le pavillon Ross, notamment :
  - ses caractéristiques d'implantation et sa prédominance - avec le pavillon des Femmes (F) - dans l'ensemble hospitalier et sur le flanc sud de la montagne, « perchés » en hauteur vers l'arrière du lot d'origine de l'hôpital, présentant une articulation particulièrement réussie des différents plans de la composition qui se déploie dans la montagne, leur alignement distinct définit en fond de scène une courbe qui s'articule à l'implantation orthogonale des pavillons précédents, conférant un dynamisme à la morphologie de l'ensemble;
  - sa composition architecturale remarquable et symétrique et son style château qui rappellent les grands hôtels du Canadien Pacifique tout en empruntant à l'architecture domestique hôtelière (p.ex. les balcons privés);
  - sa double orientation (ville et montagne) et sa double accessibilité;
  - l'élégance de la conjugaison, au centre de la composition, des éléments verticaux constitués en avant plan de l'axe du portique et des balcons (triples) et en arrière plan de la tour;
  - son découpage complexe résultant de sa tour prédominante (point culminant de la composition du Royal Victoria dans son ensemble), ses tourelles et ses toitures travaillées;
  - ses matériaux, notamment son parement de pierre de Montréal et son appareillage de type « scottish bond »;



- ses détails et espaces intérieurs d'intérêt, dont ceux inspirés de l'architecture hôtelière: le portique, le hall d'entrée, le lobby et les éléments qui en font partie (portes, comptoirs, noyau central camouflant le radiateur);
- le fenêtrage et les puits de lumière des salles d'opération situées au dernier étage qui témoignent du fait qu'à l'époque l'éclairage naturel était considéré le meilleur pour cette fonction.

### **Pavillon des Femmes (F)**



- Préserver et mettre en valeur le pavillon des Femmes (F), notamment :
  - ses caractéristiques d'implantation et sa prédominance - avec le pavillon Ross Memorial (R) - dans l'ensemble hospitalier et sur le flanc sud de la montagne; « perchés » en hauteur vers l'arrière du lot d'origine de l'hôpital, présentant une articulation particulièrement réussie des différents plans de la composition qui se déploie dans la montagne, leur alignement distinct définit en fond de scène une courbe qui s'articule à l'implantation orthogonale des pavillons précédents, conférant un dynamisme à la morphologie de l'ensemble;
  - son expression architecturale, dont le style château similaire à celui des grands hôtels du Canadien Pacifique et son découpage complexe résultant de sa tour prédominante, ses tourelles et ses toitures travaillées;
  - sa double orientation (ville et montagne) et sa double accessibilité;
  - sa tour centrale, rotule de l'immeuble, point de rencontre des deux ailes angulaires : l'aile ouest, implantée dans la continuité du pavillon Ross Memorial (R) et l'aile est, implantée perpendiculairement à l'axe de la rue University;

- l'asymétrie de l'ordonnement du fenêtrage de ses deux ailes, les niveaux distincts des registres qui se rejoignent dans la tour centrale, les emprunts nombreux à des vocabulaires stylistiques variés adroitement agencés, le bris de la ligne des toitures entre les deux ailes, l'emploi de pignons, de tourelles, de lucarnes et de formes arrondies et massives pour l'entrée de la rue University;
- le traitement différencié des façades sud :
  - o à l'ouest, en relation de continuité avec le pavillon Ross Memorial (R), une composition ordonnée, calmée par le pignon médian;
  - o à l'est, une organisation plus libre, presque aléatoire, sans alignement vertical des fenêtres exprimant davantage l'exigence du programme;
- ses détails et espaces intérieurs d'intérêt, dont son hall d'entrée luxueux;
- en restaurant la grande horloge Birks au haut de sa tour centrale.

### **Chaufferie (X)**

- Préserver et mettre en valeur la Chaufferie (X), notamment :
  - la composition architecturale remarquable de son enveloppe
  - l'échelle et le rythme de sa composition le long de la rue University
  - le langage pittoresque, où la maçonnerie des pignons excède la ligne de toiture.

## Pavillons Médical (M), Chirurgical (S), du Centenaire (C) et Buanderie (B)

- Préserver et mettre en valeur la passerelle enjambant la rue University pour relier l'hôpital à l'Institut et l'Hôpital neurologiques de Montréal.
- Privilégier une réutilisation de ces édifices, d'une composante de ces derniers, ou de leurs matériaux, dont la pierre calcaire lisse de teinte chamois.





## Œuvres d'art et inscriptions commémoratives <sup>1</sup>

- Préserver et mettre en valeur l'ensemble des plaques, gravures, inscriptions (blasons, initiales des fondateurs), motifs (chardons) (inscription dans le plancher «Royal Victoria Hospital 1893», inscriptions en façade « Outpatients » « The Ross Memorial », etc.) relatant la genèse de l'hôpital;
- Préserver et mettre en valeur les œuvres d'art, statues, sculptures, portraits et photographies commémorant l'histoire de l'institution et des personnages qui l'ont marqué;
- Préserver l'œuvre de Michel Goulet (inscrite sur la façade du pavillon Hersey (H) et sur son parterre).



---

<sup>1</sup> Advenant le cas où ces éléments caractéristiques n'ont pas suivi l'institution en étant déplacés sur le site de l'actuel hôpital Royal Victoria

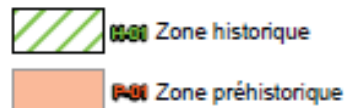
## Archéologie

- Advenant la présence de vestiges archéologiques, favoriser leur prise en compte dans la conception et la réalisation d'interventions sur le site, notamment par l'adaptation des travaux ou l'intégration des vestiges.
- À l'égard des zones de potentiel archéologique préhistorique (P-01 à P-03) et historique (H-01, H-04), suivre les recommandations formulées par Arkéos :
  - Si des aménagements susceptibles de perturber les sols sont planifiés, effectuer des interventions archéologiques appropriées préalablement à toute intervention;
  - Si des vestiges archéologiques significatifs sont mis au jour, appliquer des mesures de protection des contextes et des vestiges, ou réaliser des fouilles archéologiques afin d'assurer le sauvetage de ces ressources;
  - Procéder pour la zone H-04 à un relevé des structures et des aménagements qui constituent le jardin de thé.
- Préserver et mettre en valeur les vestiges du jardin de thé et des talus à l'arrière.

N.B. Puisqu'il est possible que des sépultures autochtones soient présentes à l'extérieur des zones de potentiel préhistorique, advenant toute découverte d'indices de vestiges anciens et tel qu'énoncé à la Loi sur le patrimoine culturel, arrêter les travaux et alerter le ministère de la Culture et des Communications.



Source : Arkéos, novembre 2016





## Patrimoine immatériel

---

### *Objectifs*

- Mettre en valeur et faire connaître l'histoire du lieu.

### *Balises*

- Faire connaître, notamment par la diffusion du corpus documentaire et par des interventions in situ tirant notamment profit des inscriptions commémoratives :
  - l'histoire de ce lieu où s'est développée une culture institutionnelle liant soins de santé, bénévolat, enseignement et recherche (une variété de brevets ont été et les étapes de sa constitution;
  - la qualité de ses composantes bâties et paysagères;
  - l'histoire des personnages marquants de Montréal qui sont associés au lieu;
  - son lien avec le phénomène montréalais d'implantation d'institutions majeures sur les flancs de la montagne;
  - son lien avec la réalisation, par le Canadien Pacifique à travers le Canada, des chemins de fer et des grands hôtels, lesquels présentent une parenté d'esprit et de style avec l'hôpital.
- Explorer les moyens d'évoquer la spécificité d'usage qui a caractérisé certaines des composantes de l'ensemble, notamment celle liée à la stratification sociale qui a prévalu à une époque, tels que les vastes dortoirs ou « ailes Nightingale » des ailes L et E des édifices d'origine, la différenciation des niveaux pour riches et moins fortunés dans le pavillon des Femmes (F), le pavillon Ross Memorial (R) dédié aux patients payants et la fréquentation de sa salle à manger par la haute société montréalaise, ou encore, la vocation d'école d'infirmerie, de lieu de résidence et de formation des infirmières du pavillon Hersey (H).
- Conserver le toponyme Royal Victoria et la dénomination actuelle des pavillons qui témoignent de l'histoire du lieu et des événements qui ont marqué sa genèse (Hersey, Ross Memorial, Centenaire, des Femmes/Maternity).



*Plaque commémorative dans l'entrée principale de l'édifice d'origine (A)*



*Horloge Birks au haut de la tour centrale du pavillon des Femmes (F)*

## Annexes

---

### Documents de référence

**Documents produits par la Ville de Montréal** (tous ces documents sont disponibles en ligne) :

- Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (2009)
- Atlas du paysage du mont Royal (2012)
- Énoncé de l'intérêt patrimonial du site de l'hôpital Royal Victoria (2013)
- Plan de transport intégré du mont-Royal, p.189-194, Plan de transport de Montréal (2008)
- Guide d'aménagement durable des rues de Montréal, fascicule 5 « Aménagements piétons universellement accessibles » (2017)

*A venir :*

- Énoncé de l'intérêt patrimonial du site du Ravenscrag (2019)
- Inventaire écologique du parc du Mont-Royal (2020)
- Étude sur l'accessibilité au parc du Mont-Royal (début 2020)

**Études :**

- Analyse paysagère de l'entité Hôpital Royal Victoria/ Institut Allan Memorial, Chantal Prud'Homme (2012)
- L'hôpital Royal Victoria, une histoire aux multiples strates, Annmarie Adams, David Theodore, Don Toromanoff (2013)
- Étude de potentiel archéologique, Site de l'hôpital Royal Victoria, Arkéos (2016)

### Définitions

Une approche de conservation comprend l'ensemble des actions ou processus qui visent à sauvegarder les éléments caractéristiques d'un lieu pour en préserver la valeur patrimoniale et en prolonger la vie physique. Il peut s'agir de **préservation**, de **réhabilitation**, de **restauration**, de **mise en valeur**, d'**interprétation** ou d'une combinaison de ces actions ou processus :

**Préservation** : ensemble des actions qui visent à maintenir intacts, à protéger, à entretenir ou à stabiliser les matériaux et les formes d'un lieu, ou d'une de ses composantes, sans les modifier, en compatibilité avec leurs valeurs patrimoniales.

**Réhabilitation** : ensemble des actions qui visent à assurer la pérennité d'un lieu en l'adaptant à une nouvelle réalité, au moyen de réparations, de modifications ou d'ajouts compatibles avec ses valeurs patrimoniales.

**Restauration** : ensemble des actions qui visent à redonner à un lieu ou à une de ses composantes un état antérieur d'intégrité dans le but d'en révéler davantage les valeurs patrimoniales.

**Mise en valeur** : ensemble des actions qui visent à rendre plus accessibles, plus lisibles et plus compréhensibles les valeurs patrimoniales d'un lieu. Elle peut être complémentaire à toute intervention de préservation, de réhabilitation ou de restauration.

**Interprétation** : ensemble des actions qui visent à communiquer des valeurs, des informations données historiques, scientifiques ou autres relatives à un lieu en utilisant des techniques de communication contemporaines.